

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 5 MAI 2023 À 16 H 00

Rapport N° 39

SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES VILLE APPRENANTE UNESCO

Aujourd'hui L'an deux mille vingt trois, le cinq mai, le Conseil Municipal de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 28 avril 2023, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil Municipal.

Préside la séance : Olivier BIANCHI, Maire

Secrétaire : Wendy LAFAYE

Conseiller(e)s présent(e)s :

Olivier BIANCHI, Christine DULAC ROUGERIE, Nicolas BONNET, Marion CANALES, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Rémi CHABRILLAT, Nicaise JOSEPH, Jérôme GODARD, Christophe BERTUCAT, Magali GALLAIS, Jérôme AUSLENDER, Anne-Laure STANISLAS, Didier MULLER, Sondès EL HAFIDHI, Charles-André DUBREUIL, Dominique ADENOT, Anna AUBOIS, Géraldine BASTIEN, Laetitia BEN SADOK, Valérie BERNARD, Fatima BISMIR, Alexis BLONDEAU, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Estelle BRUANT, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Alparslan COSKUN, Samir EL BAKKALI, Eric FAIDY, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Lucie MIZOULE, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Pierre SABATIER, Vincent SOULIGNAC, Yannick VIGIGNOL, Thomas WEIBEL

Conseiller(e)s ayant donné pouvoir :

Jean-Christophe CERVANTES pouvoir à Magali GALLAIS, Cécile AUDET pouvoir à Jérôme AUSLENDER, Odile VIGNAL pouvoir à Yannick VIGIGNOL, Sylviane TARDIEU pouvoir à Pierre MIQUEL, Marion BARRAUD pouvoir à Thomas WEIBEL, Diego LANDIVAR pouvoir à Marianne MAXIMI, Cécile LAPORTE pouvoir à Julien BONY, Catherine PINET-TALLON pouvoir à Jean-Pierre BRENAS, Stanislas RENIE pouvoir à Eric FAIDY

Arrivée de Jean-Pierre BRENAS avant le vote de la question n°1.

Arrivée de Fatima CHENNOUF-TERRASSE pendant le diaporama de la question n°2.

Arrivées de Fatima BISMIR (fin du pouvoir à Stanislas RENIÉ) et Lucie MIZOULE (fin du pouvoir à Samir EL BAKKALI) avant le vote de la question n°2.

Marianne MAXIMI demande une suspension de séance après le vote de la question n°2, que M. le Maire accorde. Le quorum étant atteint, M. le Maire reprend la séance.

Départs de Diego LANDIVAR (pouvoir à Marianne MAXIMI) et Stanislas RENIÉ (pouvoir à Eric FAIDY) pendant la présentation de la question n°6.

Départ de Cécile AUDET (pouvoir à Jérôme AUSLENDER) avant le vote de la question n°7.

Les élus des groupes Ensemble Citoyens !- Ville de Clermont-Ferrand et Avenir Républicain quittent la séance après le vote de la question n°46.

Rapport N° 39
SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES VILLE APPRENANTE UNESCO

Dans le cadre de sa démarche « Ville-Apprenante-UNESCO », la Ville met en place chaque année une enveloppe destinée à l'attribution de subventions exceptionnelles auxquelles peuvent prétendre les associations par une demande et un dépôt de dossier. L'ensemble des projets proposés au soutien financier de la Ville font l'objet d'une reconnaissance du Réseau Mondial des Villes Apprenantes-UNESCO.

A l'issue du précédent Conseil Municipal, le solde disponible est de 20 000 euros.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Foyer Socio-Educatif du Collège Albert Camus

Le parcours sciences du collège Albert Camus intitulé "S'adapter à un monde qui change ?" permet à des élèves volontaires de la 6ème à la 3ème de développer des compétences scientifiques en liens très étroits avec les problématiques actuelles : changements climatiques, limitation des ressources, transition énergétique, consommation et gestion des déchets...

Ces actions visent à accompagner les élèves dans leur construction de citoyen éclairé et capable de raisonner, communiquer et reconnaître la complexité.

Budget de l'action :	10 050 euros
Subvention versée en 2022 :	2 500 euros
Subvention sollicitée :	2 500 euros
Subvention proposée :	2 500 euros

Maison des Lycéens du Lycée Blaise Pascal

Dans la continuité des projets réalisés en partenariat avec la Ville de Clermont-Ferrand par le lycée Blaise Pascal sur la notion « d'engagement » (avec Claude Lanzmann en 2019, sur l'accueil, la fraternité et la résistance civile pendant la Seconde guerre mondiale en 2020 et sur « l'engagement des jeunes » en 2021, puis sur « les engagements de Joséphine Baker » et des femmes dans la Résistance en 2022), l'équipe pédagogique du Lycée Blaise Pascal entend permettre à ses lycéen-nes de célébrer cette année « la solidarité et la fraternité ». L'ensemble des travaux réalisés fera, comme précédemment, l'objet d'expositions et d'évènements ouverts à tous les publics, l'année 2022 ayant été marquée par une exposition dans les locaux de l'IADT, dans le cadre d'un colloque international et organisé par l'Université Clermont-Auvergne.

Le Lycée Blaise Pascal participe à la commémoration UNESCO de la Journée Internationale dédiée à la Mémoire des Victimes de l'Holocauste proclamée par les Nations Unies le 27 janvier de chaque année.

Budget de l'action :	3 235 euros
Subvention versée en 2022 :	1 500 euros
Subvention sollicitée :	1 600 euros
Subvention proposée :	1 600 euros

Albin

L'Association Albin participe en tant que « lieu apprenant » au réseau Ville Apprenante UNESCO. L'Association bénéficie du soutien de l'Université Clermont-Auvergne (UCA) et de son École de Droit. Son projet poursuit un objectif humaniste : celui d'offrir aux personnes incarcérées la possibilité d'accéder à un savoir, académique ou pratique, grâce aux différents modules qui leurs sont proposés. Les bénévoles de l'association, qu'ils soient étudiants ou enseignants, préparent en amont un module sous la forme d'une ou plusieurs conférences, portant sur un domaine ou un thème en lien avec leurs travaux ou leurs études. En ce qui concerne plus spécifiquement les étudiants, l'association, en étroite collaboration avec les personnels enseignants de l'Université, s'assure de la qualité du contenu pédagogique et les accompagne dans leurs interventions auprès des détenus. Parmi les « modules » d'ores et déjà été mis en place, nous pouvons citer : « Approche introductive à la philosophie », « Approche introductive à la science juridique », « Approche introductive à l'histoire comparée ». En partenariat étroit avec l'administration pénitentiaire, l'association concourt à la construction d'un environnement propice à la réinsertion des détenus. Parmi les objectifs poursuivis par l'association, figure également la possibilité offerte aux étudiants et enseignants de l'Université Clermont-Auvergne (UCA) d'intégrer à leurs réflexions, tous champs disciplinaires confondus, l'univers carcéral. Leur engagement auprès des détenus permet également d'améliorer leurs compétences pédagogiques.

Budget de l'action :	8 850 euros
Subvention sollicitée :	2 000 euros
Subvention proposée :	2 000 euros

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver la répartition des aides financières accordées aux associations ci-dessus désignées pour un montant global de 6 100 euros.
- d'autoriser le versement en temps utile de ces subventions aux associations concernées.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte afférent.

TOTAL VOTANTS :	55	=	46 Conseillers Présents	+	9 Représentés	-	0 Non participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :	55	=	Pour : 55	+	Contre : 0		
Abstention :	0						

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand

La Secrétaire de séance,
Wendy LAFAYE

Le Maire,
Olivier BIANCHI

